

Plateforme Projet Prévention et Promotion de la Santé

GUIDE D'UTILISATION

Porteur de projet

Accès à la Plateforme :

http://s1.or2s.fr/echange_fichiers

Ouvrir sa session sur la Plateforme Projet PPS

1) Connectez-vous au site : http://s1.or2s.fr/echange_fichiers

Plateforme Projet PPS Dépot Consultation [Aide](#) [Se connecter](#)

Cahier des charges de l'allocation de ressources PPS

Compte tenu du contexte sanitaire COVID, nous vous invitons à envoyer un mail à l'adresse suivante pour tout questionnaire sur les actions financées en 2020 : ars-commande-plateformeprojet@ars.sante.fr

FINANCEMENTS ANNUELS

Votre structure a bénéficié d'un financement annuel en 2020, vous devez compléter une auto-évaluation.

Les auto-évaluations sont à déposer sur la plateforme avant le **15 décembre 2021**.

Elles font l'objet d'une instruction par les membres du C1PS (Comité technique promotion de la santé) début 2022.

Si l'auto-évaluation est éligible à une reconstruction de financement en 2021, vous pouvez compléter le dossier de demande de subvention (en 2 parties : projet et financier).

Les résultats de l'instruction seront communiqués :

- par voie électronique pour les acts date le semestre du 15 au 12 février 2021
- dépot d'un dossier de demande de subvention (en 2 parties) :
- actes multidimensionnels par les coordinateurs des réseaux territoriaux de promotion de la santé, les acteurs santé ville, les conseils multidimensionnels de territoire, les C2PS, promotion de la santé des établissements pédiatriques, les CESC... voir liste

POUR ENVOI DE NOUVEAUX PROJETS

Les projets seront présentés par les chargés de mission territoriaux ou de territoire de l'ARS ou les coordinateurs de réseaux de promotion de la santé, les acteurs santé ville, les conseils multidimensionnels de territoire, les C2PS, promotion de la santé des établissements pédiatriques, les CESC... voir liste

CONTRACTUALISATION ANNUELLE ET PLURIANNUELLE

Votre structure dispose d'une convention annuelle ou pluriannuelle : nous vous invitons à vous rendre à votre rendez-vous de dialogue de gestion avec l'auto-évaluation 2020 renseignée.

A noter : les futurs contractuels doivent remplir l'auto-évaluation pour les procédures ayant reçu un financement annuel.

Les auto-évaluations sont à déposer sur la plateforme avant le **15 janvier 2021**.

Si votre structure est dans un des cas suivants, vous devez compléter le dossier de demande de subvention en 2 parties : projet et financier sur 1 an (contractualisation annuelle) / financier sur 3 ans (contractualisation pluriannuelle) :

- Renouvellement de la contractualisation
- Nouveaux contractuels
- Contractualisation annuelle
- Contractualisation avec avenant (ajoutement de la partie financière)

AAI CULTURE SANTE 2021

L'appel à projet régional culture-santé est lancé par l'ARS de Normandie et le DRAIC de Normandie, en partenariat avec les Départements de Calvados, de l'Orne, et de la Seine-Maritime, et la région Normandie.

Il est destiné à soutenir les projets d'action culturelle à destination des personnes hospitalisées, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à réaliser sur la période 2021-2022, associant des structures sanitaires ou médico-sociales et des structures culturelles, et privilégiant la résidence d'artistes.

Le projet sera donc nécessairement monté en partenariat avec un établissement, un service ou une structure sanitaire ou médico-sociale et une structure culturelle professionnelle (personne morale).

Le dossier de candidature et le cahier des charges sont téléchargeables ici :

- Dossier de candidature AAI culture santé 2021
- Cahier des charges

Votre dossier de candidature devra être déposé dans le lieu correspondant au département de la structure sanitaire ou médico-sociale d'accueil du projet :

- Dépt AAI culture-santé 14
- Dépt AAI culture-santé 27
- Dépt AAI culture-santé 50
- Dépt AAI culture-santé 61
- Dépt AAI culture-santé 78

Dépt des dépôts : 10 décembre 2020 - 12 février 2021

Le détail des acts du jury sera publié en avril 2021 sur le site de l'ARS de Normandie et sur le site de la DRAIC de Normandie. Les porteurs de projet seront informés de cette publication.

La subvention accordée aux projets sélectionnés peut être partagée entre plusieurs financeurs (ARS, DRAIC, région, département).

CONTACT : ARS-NOUVEAUX-CULTURE-SANTÉ@ars.sante.fr

CLAI - CEGED - Centre de vaccination

Dossier d'inscription préalable :

- Dossier de demande de subvention pour les CLAI
- Dossier de demande de subvention pour les CEGED
- Dossier de demande de subvention pour les Centres de vaccination

ME THODOLOGIE DE PROJET

- Les objectifs de l'action
- L'évaluation
- Guide PPS : Comment améliorer la qualité de vos actions en promotion de la santé ? Guide d'auto-évaluation construit par et pour des associations

Vous pouvez obtenir un accompagnement méthodologique pour élaborer vos projets en contactant des coordinateurs de RIPS, ASV, CLS ou des chargés de projet de PPS, voir liste.

ESPACE DOCUMENTAIRE

- Le Comité technique promotion de la santé (C1PS)
- Ressources régionales et nationales
- Dispositif nutrition précoce
- Les réseaux en promotion promotion de la santé
- Les établissements de santé
- Représentation pluridisciplinaire en Normandie
- Les 11 commandements : l'histoire et promouvoir la santé
- Pratiquer la santé
- Pratiquer la santé
- Pratiquer la santé

Appui à l'utilisation de la Plateforme Projet PPS

- Guide d'utilisation de la Plateforme Projet PPS - [Télécharger le guide](#)
- Guide d'utilisation de la Plateforme Projet PPS - [Télécharger le guide](#)

OSCARS

L'outil **OSCARs** (Observation et suivi cartographique des actions régionales de santé) est une base de données en ligne d'actions, d'acteurs et d'outils d'intervention dans le domaine de la prévention et de la santé publique.

Il permet le suivi des politiques régionales de santé. Il offre différents modes de recherche ainsi qu'une carte cartographique qui permet de visualiser les actions financées à l'échelle de chaque région.

Pour plus d'informations, cliquez ici.

Connexion

Identifiant :

Mot de passe :

☐ Se souvenir de moi

2) Pour vous identifier, saisissez votre identifiant et votre mot de passe fournis par l'ARS



Votre identifiant et mot de passe sont valables pour les années suivantes.

3) Cliquez sur « Connexion »

Ouvrir sa session sur la Plateforme Projet PPS

Une fois identifié, votre session s'ouvre sur cette page :

Plateforme Projet PPS

Dépôt

Bonjour, porteur de projet 1

Se déconnecter

Votre nom d'utilisateur

Cahier des charges de l'allocation de ressources PPS

Compte tenu du contexte sanitaire COVID, nous vous invitons à envoyer un mail à l'adresse suivante pour tout questionnement sur les actions financées en 2020 : ars-normandie-plateforme-pps@ars.sante.fr

Rappel : Il n'y a plus d'appel à projet annuel.

FINANCEMENTS ANNUELS

Votre structure a bénéficié d'un financement annuel en 2020, vous devez compléter une [auto-évaluation](#). Les auto-évaluations sont à déposer sur la plateforme avant le 18 décembre 2020. Elles feront l'objet d'une instruction par les membres du CTPS (Comité technique promotion de la santé) début 2021. Si l'auto-évaluation est éligible à une reconduction de financement en 2021, vous pourrez compléter le dossier de demande de subvention (en 2 parties : [projet](#) et [financier](#)).

Les résultats de l'instruction seront communiqués :

- par voie électronique pour les avis dans la semaine du 15 au 19 février 2021
 - > dépôt d'un dossier de demande de subvention (en 2 parties)
 - > soutien méthodologique par les coordonnateurs des réseaux territoriaux de promotion de la santé, les ateliers santé ville, les conseillers méthodologiques de territoire de Promotion Santé Normandie (ex-IREPS) ou les coordonnateurs des CLS [voir liste](#)
- par courrier postal pour les avis défavorables courant février 2021

PORTEURS DE NOUVEAUX PROJETS

Les projets seront pré-identifiés par les chargés de mission thématiques ou de territoire de l'ARS via les coordonnateurs de réseaux de promotion de la santé, les ateliers santé ville, les conseillers méthodologiques de territoire, les COPIL promotion de la santé des établissements pénitentiaires, les CESC... [voir liste](#)

Déposer votre projet

- ▶ L'espace de dépôt de votre projet vous permet de transmettre les différents fichiers constituant votre projet ou vos projets.
- ▶ Pour le bon déroulement de l'instruction de votre projet, il est indispensable **de respecter les recommandations concernant les fichiers à joindre et la façon de les nommer :**
 - ▶ Pour chaque fichier, il faut indiquer :
 - l'intitulé du projet
 - le type de fichier (auto-évaluation, projet, financier)



Préférer des noms
de fichiers courts

- ▶ Le nom de votre structure et l'année en cours seront enregistrés automatiquement lors du dépôt de vos fichiers. Il n'est donc pas nécessaire de les préciser dans le nom des fichiers envoyés sur la plateforme.
- ▶ Pour l'éducation nationale, vous devez indiquer le nom de votre établissement dans l'intitulé de vos fichiers.
Exemple : nom établissement_nom projet_projet.doc
- ▶ Pour les porteurs de projets culture-santé vous devez indiquer le nom de l'établissement sanitaire ou médico-social partenaire. *Exemple : nom établissement sanitaire ou médico-social_nom projet_doc_type fichier*

Déposer votre projet

COMMENT DEPOSER UN DOCUMENT SUR LA PLATEFORME ?

1. Avant de déposer un document sur la plateforme, il est nécessaire de nommer de façon précise vos différents fichiers correspondant à votre dossier.

Pour chaque fichier, il faut indiquer :

- l'intitulé du projet,
- le type de fichier (auto-évaluation, projet, financier et admin)

Exemple : intitulé projet_autoéval.doc

A noter : le nom de votre structure et l'année en cours seront enregistrés automatiquement lors du dépôt de vos fichiers.

Il n'est donc pas nécessaire de les préciser dans le nom des fichiers envoyés sur la plateforme.

2. Sélectionnez le fichier que vous souhaitez déposer (la taille limite de l'ensemble des fichiers est de 50 Mo)

Attention : il est préférable de déposer les fichiers un par un

Sélect. fichiers | Aucun fichier choisi

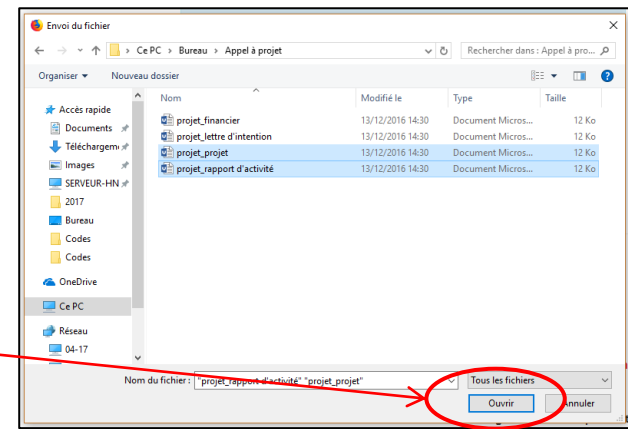
3. Choisissez, dans le menu déroulant ci-dessous, le cadre dans lequel vous déposez votre projet
Exemple : pour déposer une AE, choisir « Dépôt AE + territoire de démocratie sanitaire »

Dépôt AAP Mildeca 14

Envoyer

1. Nommer vos différents fichiers

2. Allez chercher sur votre ordinateur le ou les fichiers à déposer en cliquant sur « Sélect. fichiers » puis ouvrir



3. Cliquez sur le menu déroulant pour choisir le cadre du projet

4. Cliquez sur « Envoyer »

5. La fenêtre suivante s'ouvre :

Les fichiers ont bien été envoyés !

OK

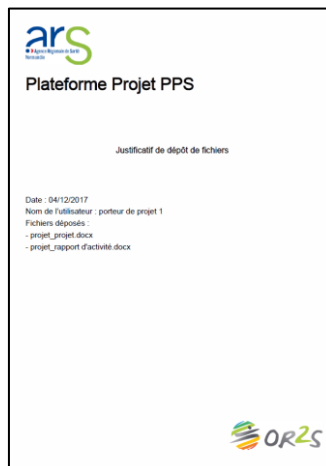
Déposer votre projet

6. Un bandeau vert apparaît pour vous confirmer le dépôt sur la Plateforme

Succès! Les fichiers ont bien été envoyés. Vous pouvez continuer à déposer vos autres fichiers.
Pour télécharger un justificatif de dépôt, cliquez ici.

7. Pour télécharger un justificatif de dépôt du ou des fichiers qui viennent d'être déposés, cliquez sur « Pour télécharger un justificatif de dépôt, cliquez ici. »

Un fichier PDF est alors téléchargé dans votre navigateur internet et peut être imprimé ou enregistré sur votre ordinateur.



Si vous déposez les fichiers un à un, il faut télécharger le justificatif **après chaque dépôt**. Dès lors qu'un nouveau dépôt est effectué, le justificatif précédent n'est plus accessible. Si vous déposez plusieurs fichiers en une seule fois, le justificatif indique la liste des fichiers déposés.

Déconnexion

Lorsque vous avez envoyé tous vos fichiers, vous pouvez vous déconnecter.

Cliquez sur
« Se déconnecter »

Plateforme Projet PPS

Dépôt

Bonjour, porteur de projet 1

Se déconnecter

Succès! Les fichiers ont bien été envoyés. Vous pouvez continuer à déposer vos autres fichiers.
Pour télécharger un justificatif de dépôt, cliquez ici.

ACTIONS PREVENTION PROMOTION DE LA SANTE :
QUELS DOCUMENTS DEPOSER SUR LA PLATEFORME ?

1. Auto-évaluation

- Promoteurs ayant bénéficié d'un financement annuel : avant le 18 décembre 2020
- Promoteurs contractualisés : avant le 15 janvier 2021

2. Dossier de demande de subvention en 2 parties

- Le dossier projet en format Word / LibreOffice
- Le dossier administratif et financier signé

Merci de respecter les formats demandés

Dans quel cas compléter un projet de demande de subvention ?

- Renouvellement de la contractualisation
- Nouvelle contractualisation
- Contractualisation annuelle
- Contractualisation avec avenant (uniquement la partie financière)
- Promoteur bénéficiant d'une subvention annuelle : si votre projet est éligible à une reconduction (réponse en février 2021)

3. Pièces complémentaires indispensables à l'instruction de votre dossier

- Un RIB daté et signé tous les ans
- Une fiche SIRET
- Le rapport d'activité de votre structure
- Le compte de résultats et le bilan financier de votre structure (sauf établissements de santé, éducation nationale et collectivités territoriales)
- Le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant

A noter : les documents transmis à l'ARS doivent au préalable être approuvés par les instances de votre structure.

APPEL A PROJET CULTURE-SANTÉ :
QUELS DOCUMENTS DEPOSER SUR LA PLATEFORME ?

1. Dossier de candidature

2. Pièces complémentaires indispensables à l'instruction de votre dossier :

- Le bilan du projet Culture-Santé n-1 ou en cours (cf. annexe 1) (pour la structure sanitaire ou médico-sociale)
- Les statuts en vigueur de votre association et le dernier récépissé de déclaration en préfecture
- La copie de la déclaration au journal officiel de votre association
- La liste des membres du bureau
- Le CV des artistes intervenants
- Le bilan d'activité n-1
- Les comptes annuels les plus récents, datés et signés par l'autorité compétente
- Le RIB (IBAN, BIC)
- La fiche SIRET

A noter : dans le cas où votre projet recevrait un avis favorable, certaines pièces administratives complémentaires pourront être demandées par l'un ou plusieurs partenaires financeurs soutenant le programme régional Culture-santé et médicosocial par exemple, pour la structure culturelle :

- Le bilan comptable certifié N-1
- Le rapport du commissaire aux comptes

Les documents transmis doivent au préalable être approuvés par les instances de votre structure.

COMMENT DEPOSER UN DOCUMENT SUR LA PLATEFORME ?

1. Avant de déposer un document sur la plateforme, il est nécessaire de nommer de façon précise vos différents fichiers correspondant à votre dossier.

Pour chaque fichier, il faut indiquer :

- l'intitulé du projet,
- le type de fichier (auto-évaluation, projet, financier et admin)

Exemple : intitulé projet_autoéval.doc

A noter : le nom de votre structure et l'année en cours seront enregistrés automatiquement lors du dépôt de vos fichiers.
Il n'est donc pas nécessaire de les préciser dans le nom des fichiers envoyés sur la plateforme.

2. Sélectionnez le fichier que vous souhaitez déposer (la taille limite de l'ensemble des fichiers est de 50 Mo)

Attention : il est préférable de déposer les fichiers un par un

Sélect. fichiers

Aucun fichier choisi

3. Choisissez, dans le menu déroulant ci-dessous, le cadre dans lequel vous déposez votre projet

Exemple : pour déposer une AE, choisir « Dépôt AE + territoire de démocratie sanitaire »

Dépôt AAP Mildeca 27

Envoyer

Spécificités pour l'éducation nationale

- ▶ Dans le cadre de CESC inter-établissement ou inter-degré, seul l'établissement scolaire porteur du CESC dépose le projet.
- ▶ Vous avez un dossier de demande de subvention spécifique.
- ▶ Lors de l'envoi de vos fichiers sur la Plateforme, vous devez les nommer en commençant par le nom de votre établissement.

En cas de questions ou pour tout complément d'information, vous pouvez contacter l'ARS par courriel à l'adresse suivante :

ARS-NORMANDIE-PLATEFORME-PPS@ars.sante.fr

Culture santé :

ARS-NORMANDIE-CULTURE-SANTE-@ars.sante.fr



La Plateforme Projet PPS a été réalisée avec le soutien financier de l'Agence régionale de santé de Normandie.

Le guide d'utilisation a été conçu et mis en page en novembre 2014 et mis à jour en novembre 2020 par l'OR2S.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL
Antenne de Rouen : 115, Boulevard de l'Europe - 76100 Rouen
Téléphone : 07 71 13 79 32

Adresse Mail : infon@or2s.fr
Site Internet : www.or2s.fr